

## Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT)

### **Intitulé du GT : « Nutrivigilance »**

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement et du travail.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

#### **■ Rôle et missions**

Le rôle du groupe de travail (GT) « Nutrivigilance » s'inscrit dans le cadre des missions du CES Nutrition humaine auquel il est rattaché, en lui fournissant un appui scientifique spécifique dans le domaine de la nutrivigilance (activité confiée à l'Anses par la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires).

Les denrées alimentaires soumises au dispositif de nutrivigilance, telles que décrites à l'article R1323-1 du Code de la santé publique, sont : les nouveaux aliments, les aliments faisant l'objet d'adjonction de substances à but nutritionnel ou physiologique, les compléments alimentaires, les denrées alimentaires destinées à une alimentation particulière.

Le GT a pour mission d'examiner les niveaux d'imputabilité et de sévérité des effets indésirables rapportés dans le cadre du dispositif. Il émet des recommandations relatives aux actions à mener par l'Agence : note d'information aux ministères de tutelle concernés, proposition d'autosaisine, classement pour suivi ou toute autre action jugée pertinente pour les produits ou ingrédients faisant l'objet de déclarations de nutrivigilance.

Le GT contribue à l'instruction des autosaisines relatives aux évaluations de risques pour la partie concernant l'analyse des cas de nutrivigilance.

#### **■ Composition et fonctionnement**

Les membres du GT « Nutrivigilance » sont nommés par décision du directeur général, pour un mandat de quatre ans. Le GT sera constitué de médecins et de pharmaciens ayant une pratique clinique.

Le GT sera composé d'une douzaine d'experts, dont un président. Il se réunira en séances plénières avec une fréquence moyenne d'une réunion tous les mois, à compter de septembre 2026. Outre la présence à ces réunions plénières, les experts seront amenés à fournir un travail personnel de lecture et de commentaires de documents.

Par le présent appel à candidatures, l'Anses recherche des experts indépendants, dont les compétences spécifiques sont mentionnées dans la fiche « appel à candidatures : compétences recherchées ». Une liste de personnalités compétentes sera établie à l'issue de l'appel à candidatures afin de pouvoir recourir à des spécialistes de différents domaines dans le cadre d'une évaluation particulière.